

**ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
DU DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL
Vendredi 27 Septembre 2024 à 18h00
Stade Omnisports de la Source – Orléans**

- **Clubs présents :**

520294	A.S. AUGERVILLE LA RIVIERE
535803	ENTENTE BAULOISE F.
518977	U.S. BAZOCHES LES GALLERANDES
505375	U.S. BEAUGENCY V.L.
560857	U.S. BEAUNE LA ROLANDE CORBEILLES
553733	BELLEGARDE LADON F.C.
560105	A.G. BOIGNY CHECY MARDIE
560138	BONNY BEAULIEU F.C.
519638	A.S.L. BOYNES
504865	U.S. BRIARE
581549	U.S. CEPOY CORQUILLEROY
553261	ENT. CHAINGY ST AY F.
580847	F.C. DE LA VALLEE DE L'OUANNE
505379	U.S. CHATEAUNEUF S/ LOIRE
551112	FC. DU LOING
519670	R.C. CHATILLON S/LOIRE
582283	F.C. ARTENAY CHEVILLY
505081	C.O. CHILLEURS AUX BOIS
505041	A.S. CLERY ST ANDRE
505352	U.S. DAMPIERRE EN BURLY
525135	U.S. DARVOY
535042	AM.S. DOUCHY
582744	ET. S. LOGES ET FORET
564806	F.C. BRICY BOULAY GIDY
504859	A.S. GIEN
549443	A.S. BACCON HUISSEAU
528298	F.C. ML INGRE
552008	JARGEAU ST. DENIS F.C.
582644	FOOTBALL CLUB JOUY LE POTIER
523929	U.S. LA CHAPELLE ST MESMIN
514523	U. S. FERTESIENNE DE FOOTBALL
511834	C.A. LAILLY EN VAL
590703	R.C. BOUZY LES BORDES
514712	U.S. LORRIS
527442	C.OM. SOLOGNOT MARCILLY EN VILL.

529946	ENT.S. MARIGNY LES USAGES
539053	F.C. MAGDUNOIS MEUNG S/LOIRE
564705	UNION SPORTIVE MONTCRESSON
526955	ENT. NANCRA Y CHAMBON NIBELLE
505347	NEUVILLE SP.
505032	LA FRATERNELLE NOGENT S/VERNISSO
518551	U.S. MLE OLIVET
513055	C. DEPORT ESPAGNOL ORLEANS
511656	ORLEANS METROPOLE ACADEMIE
504891	U.S. ORLEANS LOIRET FOOTBALL
550128	ORMES ST PERAVY F.C.
533258	F.C. PANNES
505053	REV.S. PATAY
522511	SP.L. PAUCOURT
505151	ENT.ET. PITHIVIERS DADONVILLE
581773	U. S. POILLY-AUTRY
505399	A.S. PUISEAUX
515177	U.S. SANDILLON
524215	U.S. MUNICIPALE SARAN
533249	F.C. SEMOY
517468	STE S. SERMAISES DU LOIRET
523930	A.S. ST. BENOIT S/LOIRE
524970	STE MLE O.C. ST. JEAN BRAYE
524180	F.C. ST. JEAN LE BLANC
530833	A.S. ST. LYE LA FORET
539861	F.C. ABBATIEN ST. MARTIN D'ABBAT
548861	ST. PRYVE ST HILAIRE F.C.
504951	C.S. MUNICIPAL SULLY S/LOIRE
545601	U.S. TIGY-VIENNE
522765	F.C. MANDORAIS
564070	UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VITRY AUX LOGES

- **Clubs absents (ou n'ayant pu prendre part aux votes) :**

511828	J.3.S. AMILLY
526495	C.SP. LUSITANOS BEAUGENCY
520873	FC BEAUMONTOIS
526952	A.S. BOISMORAND
564469	ASSOCIATION SPORTIVE LA BUSSIERE ADON
550720	U.S. CHALETTE
534003	U.S. DES TURCS CHALETTE
563958	U. S. MUNICIPALE DE CHANTEAU
515096	AV. COURTENAY
525701	CERC.ML POST.SCOL. J FERRY FLEURY
500113	U.S. MUNICIPALE MONTARGIS FOOTBALL
548992	A. ESCALE F. ORLEANS

561165	ORLEANS FUTSAL
523312	U. PORTUGAISE SOCIALE S. ORLEANS
551480	U.S.O.P.O. DES CHEMINOTS ORLEANS
564601	ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE PITHIVIERS FUTSAL
500287	C.A. PITHIVIERS
512275	ASPTT ORLEANS
527554	U.S. ST CYR EN VAL
523153	F.C. ST DENIS EN VAL
500281	F.C.O. ST. JEAN DE LA RUELLE
581043	F. C. ST MAURICE SUR AVEYRON

- **Clubs représentés par pouvoir :**

547227	FC COULLONS-CERDON (US POILLY AUTRY)
511540	ENT.S. GATINAISE FERRIERES (US CEPOY CORQUIL.)
516385	SC MALESHERBOIS (AS AUGERVILLE LA RIVIERE)

Accueil du Président Benoît LAINE :

« Mesdames, Messieurs, Chers amis, avant de débiter cette Assemblée Générale,

Je salue la présence de M Alain BOYER Président du CDOS

Je me dois de présenter les absences excusées de :

M François BONNEAU, Président de la Région Centre Val de Loire

M Serge GROUARD, Maire d'Orléans et Président de le Métropole

Je vais donner la parole, pour le mot de bienvenue à Mr Xavier SIGMUND, Président de l'association de l'USO Loiret Football qui nous reçoit cette année et qui a mis à notre disposition et gracieusement cet espace ».

Intervention de Monsieur Xavier SIGMUND, Président de l'Association US Orléans Loiret Football

Monsieur Xavier SIGMUND se réjouit d'accueillir au Stade de la Source, les représentants du District et l'ensemble de ses collègues Présidents et dirigeants de clubs et présente son club : US Orléans Loiret Football.

Conformément aux dispositions de l'article 19 des Statuts du District, le quorum statutairement exigé étant atteint : 69 votants sur 91 (75,82 %), représentant 512 voix sur 652 (78,53 %), l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée ouverte par le Président Benoît LAINE.

Le Directeur Administratif, Jean-Luc MATHIEU précise les modalités d'usage des boitiers électroniques qui seront utilisés pour chacune des résolutions de vote au cours de cette Assemblée Générale et rappelle que les scrutins sont effectués à la majorité des suffrages valablement exprimés.

1) Adoption du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 28 juin 2024 à Saint Martin d'Abbat

Le Procès-Verbal paru sur le site Internet du District le 2 juillet 2024 **est adopté sans remarque à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés :**

- Voix Pour : 98,58 %
- Voix Contre : 1,42 %

2) Allocution du Président Benoît LAINE

« Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Tout d'abord, je salue celles et ceux que je n'ai pas rencontrés avant le début de cette Assemblée.

Mais avant toute chose et comme chaque année, je vous demande quelques instants de recueillement pour la mémoire de toutes celles et ceux qui nous ont quittés, dirigeants, joueurs, membres de clubs et leurs familles.

Pour eux, je souhaite comme cela se fait dans le monde sportif une minute d'applaudissements. Merci pour eux.

Je vous remercie d'avoir répondu présent à notre Assemblée Générale. Je vous souhaite donc la bienvenue à L'USO Orléans Loiret Football en ce début de saison 2024-2025. Lors de la dernière assemblée générale je vous avais informé que celle-ci se déroulerait au Crédit Agricole à Saint Jean de Braye, mais malheureusement les travaux ne sont pas terminés. Je tiens à remercier L'USO Orléans Loiret Football qui nous prête gracieusement cet espace.

La saison 2023/2024 c'est déjà du passé, je pense que pour la plupart d'entre vous vous n'y pensez plus, car nous sommes déjà tous impliqués dans la saison 2024/2025 avec de nouveaux objectifs.

Les saisons se terminent à peine que vous êtes et nous sommes dans la préparation de la saison suivante.

Sur le plan sportif, félicitations aux équipes qui ont terminé en tête de leur championnat. Le rapport moral du secrétaire vous parlera plus en détail de la saison écoulée.

Les championnats jeunes

Je voudrais évoquer les championnats départementaux des U13 à U15. En début de saison nous établissons les calendriers pour la saison à venir. Ce n'est pas un mince labeur de faire du mieux possible pour répondre positivement à un maximum de vos demandes. Au fur et à mesure que la saison se déroule, les calendriers doivent être quasiment refaits étant donné le nombre considérable de demandes de changements de dates qui nous parviennent.

Bien entendu, certains motifs invoqués pour les changements sont sérieux, en revanche nous avons affaire à des farfelus.

Pour information, nous avons reçu plus de 300 demandes de report sur la saison 2023-2024.

Le football d'animation

Comme je l'ai évoqué lors de l'Assemblée Générale de juin dernier, nous allons mettre en place la charte du parent responsable pour le football d'animation. Vous avez dû récupérer les chasubles et cette charte avant cette Assemblée Générale. Nous vous en reparlerons tout à l'heure.

La journée nationale des débutants

En 2023 la participation avait été en nette baisse par rapport aux saisons précédentes. Aussi nous avons adressé un questionnaire aux clubs pour connaître les raisons de leur non-participation. Les résultats faisaient ressortir la distance pour venir à Saran.

Nous avons tenu compte de ces remarques et avons organisé le JND sur 2 sites (Orléans et Amilly).

Quelle déception, en U7 : 34% de participation (-2%/2023) et en U9 25% de participation (-5%/2023).

Il est à noter que 76 équipes se sont désistées dans les 10 jours avant la manifestation.

Pour 2025, la JND concernera uniquement les U7, nous n'avons plus d'obligation fédérale concernant les U9. Cette manifestation se déroulera sur un seul site.

Le Comité Directeur, lors de sa réunion du 4 juillet 2024 a décidé de l'engagement obligatoire, à minima d'une équipe par club. En cas de non-engagement ou de désistement une amende de 50€ sera appliquée.

Les formations dédiées aux acteurs du club

L'Institut de formation du Football a changé de dénomination et s'intitule désormais l'Institut Emploi Formation du Football. Un nouveau catalogue de formation est lancé et dédié aux acteurs du football tout terrain. Ce catalogue peut être consulté sur le site maformation.fff.fr rubrique tout terrain.

Ces formations sont disponibles en présentiel et en Visio conférence selon les sujets abordés. Elles sont proposées par les Instituts Régionaux de Formation du Football.

Les formations proposées se déclinent sous 3 thèmes principaux qui sont

Vivre ensemble dans son club qui regroupe les formations autour du vivre et jouer ensemble (animation d'équipes de jeunes, gestion d'un conflit...)

Gérer son club : formations à destination des gestionnaires du club (compatibilité, gestion des licences...)

Développer son club : financer et développer l'emploi, découvrir les nouvelles pratiques, gérer la communication sur les réseaux sociaux ...

La plaquette explicative était à votre disposition à l'entrée. Bien entendu nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations.

La licence Foot Santé

Lors de l'Assemblée Fédérale du 16 décembre 2023, la Fédération Française de Football a acté la création d'une nouvelle licence : la Licence Foot Santé. Totalement dédiée à la pratique santé, elle permet à son bénéficiaire de pouvoir pratiquer, au sein de son club, trois types de football : le Foot Golf, le Fit Foot et le Foot en Marchant.

Le développement de ces footballs au sein des clubs de la FFF doit permettre à chacune et chacun de trouver un football qui lui convient en fonction de ses capacités physiques.

Aussi je vous encourage à vous pencher sur ces pratiques et ainsi être en mesure de proposer la licence foot santé.

Le Plan d'engagement de la FFF

La mission de la Fédération Française de Football consiste à permettre et organiser la pratique dans les meilleures conditions, du niveau amateur jusqu'au plus haut niveau.

Aussi le 19 octobre 2023, le Président Philippe DIALLO a présenté un plan ambitieux d'engagement sociétal qui s'articule autour de trois axes majeurs.

Le plan en 3 chiffres :

3 axes prioritaires

6 millions d'Euros de budget

3 ans pour son déploiement

Les 3 axes sont :

- *La lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations,*
- *Le soutien à des actions concourant au développement, promotion de la citoyenneté, de l'insertion sociale, professionnelle, de l'inclusion et de la mixité.*
- *La mise en place d'actions permettant à notre football de relever les défis environnementaux auxquels il doit faire face*

Les grands objectifs du plan :

La FFF s'est assuré le concours de 21 partenaires associatifs pour le déploiement de ce plan.





QUEL RÔLE POUR LES DISTRICTS ?



- ▶ Déploiement des dispositifs d'accompagnement à travers un **système de « catalogue »** qui référencera l'ensemble des prestations offertes.
- ▶ **Financement par la FFF** des prestations activées par les Ligues et les districts sur leur territoire, sur les différentes cibles présentées.
- ▶ En fonction de la nature d'actions : mobilisation des districts ou des clubs en proximité pour **faciliter la mise en œuvre opérationnelle** en s'appuyant sur l'expertise des partenaires associatifs qui sont à votre disposition



UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER COMPLEMENTAIRE



- ▶ Pour **valoriser un engagement supplémentaire** des territoires pour des actions mises en place par les instances et les clubs
- ▶ Autour de **3 objectifs prioritaires** :
 - Lutte contre les violences sexuelles et sexistes
 - Pratique féminine et mixité
 - Insertion professionnelle

Le centenaire du District

En 2025, nous allons fêter les 100 ans du District du Loiret. Cet événement se déroulera le 29 mai 2025, jour de l'Ascension au stade Jacques Mazzuca de Saran.

Nous prévoyons d'organiser 2 finales de coupes départementales, la finale féminine seniors à 11 et la finale de la coupe du Loiret. A l'issue de ces deux rencontres vous serez convié à un buffet. Nous comptons sur votre présence.

Les autres finales de coupes se dérouleront le dimanche 1^{er} juin 2025.

Un mot sur l'arbitrage

Je vous rappelle que nous n'avons jamais assez d'arbitres. Il est difficile de couvrir la D3.

C'est pourquoi nous comptons sur vous pour trouver des jeunes arbitres dans vos clubs.

Notre conseiller département en arbitrage est là pour vous aider et venir dans vos clubs.

Les services civiques

Je voudrais à nouveau aborder, au même titre que l'année dernière, le délicat dossier des volontaires en service civique.

En préambule, je suis conscient des amertumes que certains d'entre vous puissiez avoir eu égard à la réduction pour les uns, à la suppression pour d'autres, des postes de volontaires pour lesquels vous vous étiez positionnés pour cette nouvelle saison : l'arbitrage qui a dû être fait résulte de deux postulats :

- *La réduction du nombre de postes à pourvoir sur la saison 2024/2025, proposé à la Ligue par la D.R.A.J.E.S. par rapport à la saison 2023/2024, et par voie de répercussion, sur ses Districts,*
- *L'augmentation très sensible des demandes exprimées en la matière par les clubs du Loiret sur le même comparatif saisonnier.*
-

D'un point de vue empirique, à l'instar de la saison dernière, nous rencontrons aujourd'hui, les mêmes problématiques organisationnelles :

- *D'une part, les dossiers sont adressés au District (à Jean-Luc) par mail, pour les 3/4 d'entre eux de façon erronée ou incomplète aux motifs :*
-
- *que le guide du Service Civique, élaboré par la Ligue et joint à l'ensemble des documents envoyés aux clubs le 14 août dernier, n'a pas été lu ou parcouru par les clubs (ex. : demande pour un lycéen ... non autorisée), d'informations essentielles non renseignées sur la fiche « Volontaire » ou sur la fiche « Structure d'accueil », de documents non joints en conformité avec la liste exhaustive des pièces complémentaires exigées.*

Il me semble pourtant, qu'une revue scrupuleuse de la complétude du dossier avant envoi n'est pas une sinécure et éviterait ainsi des « aller-retour » de mails, retardant d'autant l'instruction des dossiers et, de fait, la validation définitive des contrats par l'A.S.P.

D'autre part, le constat actuel fait qu'à ce jour, 1/3 seulement des dossiers ont été déposés (complets ou incomplets) par les clubs au District, ce qui appelle de ma part les interrogations suivantes :

Les dates officielles d'effet de prise de fonction pour des missions de 8 mois, sur la base de 24 heures/semaine pour la saison 2024/2025 sont :

1er septembre 2024 : échéance passée

1er octobre 2024 : échéance toute proche (4 jours)

1er novembre 2024 : échéance très proche (environ 1 mois), pourront-elles être autorisées et respectées ?

Il faut le temps d'analyser les documents produits, de saisir les informations sur l'application « Elisa », de fixer des RDV pour la signature des contrats et le retour de la validation définitive des contrats par l'A.S.P. avec le risque de refus d'enregistrement de contrats.

Le District ne gère pas et ne maîtrise pas le dispositif, il sert juste d'intermédiaire dans sa gestion. Nous sommes là, à votre service, pour vous aider et vous accompagner dans votre démarche.

J'adresse un remerciement également pour tous les élus de nos communes, qui font l'objet de sollicitations de la part de vos clubs et qui font le maximum pour répondre à vos attentes. Je tiens à remercier également tous nos partenaires institutionnels et privés qui nous accompagnent.

Enfin, je n'oublierai pas l'ensemble du Personnel Administratif et technique de notre District. Vous êtes nos clients, c'est pourquoi il est indispensable que les salariés administratifs du District vous accueillent toujours avec le sourire en présentiel ou au téléphone. Je sais leur implication pour vous apporter, dans les meilleurs délais, les bonnes réponses à vos sollicitations.

Vous les conseillers techniques, vous êtes vraiment au cœur de nos clubs pour leur apporter conseil, soutien et vos connaissances d'hommes de terrain.

Bien entendu je n'oublierai pas les membres du Comité Directeur ainsi que tous les membres des commissions qui accomplissent un travail remarquable

Je vous souhaite une très bonne saison 2024-2025 et vous remercie de m'avoir écouté et resté à votre disposition pour répondre à vos questions. Bonne assemblée générale à toutes et tous ».

3) Rapport moral de la saison 2023/2024 présenté par Michel CASSEGRAIN, Secrétaire Général

« Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Les rapports des Commissions Départementales ont été diffusés sur le site du District reflétant leurs activités pour la saison 2023/2024 en date du 12 septembre 2024.

Aussi, je vous propose quelques éléments statistiques retraçant, la saison passée.

Effectifs licenciés :

Saison	Nombre de licenciés	%
2023/2024	21.787	+ 7,57
2022/2023	20.136	+ 1,25
2021/2022	19.888	+ 13,5
2020/2021	17.522	- 14,5 (Covid)

Comme vous pouvez le constater à l'écran, après deux saisons de régression qui s'explique aisément par la période de la Covid, l'effectif des licenciés du District est reparti fortement à la hausse au cours de la saison 2021/2022 et a poursuivi sa progression.

Effectifs clubs :

Saison	Nombre de clubs	%
2023/2024	104	+ 2,88
2022/2023	101	+ 4,12
2021/2022	97	+ 4,30
2020/2021	93	- 11,43

Effectifs arbitres :

158 au 30 juin 2024

Synthèse de l'activité des Commissions :

Pour revenir sur l'activité des Commissions Départementales, et sans vouloir rentrer dans le détail, je tiens à synthétiser le travail permanent qui les a animées tout au long de cette saison 2023/2024.

Commission Coupes et Championnats et Calendriers

. Temps passé par la commission 390 heures.

. 7 Membres

. 36 réunions tous les jeudis pour gérer l'ensemble des compétitions de toutes les catégories confondues, articulées essentiellement autour :

- de l'enregistrement des résultats et forfaits tant en championnats qu'en coupes,
- du traitement des réserves et réclamations,
- du suivi des joueurs suspendus,
- de la gestion des reports de matches (terrains, dates, horaires)
- de la gestion des intempéries
- des tirages des différentes coupes départementales
- ...

Commission de Discipline (Commission indépendante)

- . Temps passé par la Commission : 600 heures
- . 9 Membres + 2 instructeurs (1 titulaire et 1 suppléant)
- . 35 réunions – 394 dossiers
- . 44 auditions
- . 25 dossiers en instruction
- . 2967 cartons jaunes et 652 autres sanctions

Il est regrettable de constater de trop nombreuses dérives, qu'elles aient lieu sur le terrain ou en dehors (insultes, menaces, intimidations, ...) et qui affectent de plus en plus les catégories de jeunes.

Commission d'Appel Disciplinaire (Commission indépendante)

- . Temps passé par la Commission : 336 heures
- . 9 Membres
- . 11 réunions

Commission d'Appel Général

- . 6 membres
- . 1 dossier

Commission des Terrains et Infrastructures

- . Temps passé par la Commission : 575 heures
- . 8 membres.
- 41 PV de visites dans les clubs pour contrôle des installations sportives ou équipements d'éclairage

CDPA

- Réunion de la commission le 03/11/2023
- Trois formations de tuteur le 07/10/2023- 10/11/2023- 02 03/2024
- Réunion référent en arbitrage le 15/12/2023
- Plusieurs visites organisées par le CTA dans les clubs.

CDA

- 158 arbitres dont 79 District Seniors
43 jeunes Arbitres
- 3 sessions de formation arbitres
- 2492 désignations en Seniors
- 485 désignations en Jeunes
- Observateurs d'arbitres au nombre de 30.

Commission des Délégués

- . Temps passé par la Commission : 30 heures
- . 6 membres
- . 4 réunions
- . 214 délégations réalisées

Pôle Jeunes et Techniques (Foot Animation, Labelisation...)

- . Temps passé par la Commission : 320 heures
- . 25 membres
- . 7 classes Foot + un rassemblement annuel
- . actions sur les U13, U14, U15 et U19 (Préformation)
- . actions sur les U7, U9 et U11 (Animation)
- . organisation du Challenge U11, des Festivals U12 et U13 + Plateaux de Noël

Commission Féminisation + Commission Nouvelles Pratiques

- . Temps passé par la Commission : 380 heures
- . 12 membres
- . Licences Féminines : 10% des licenciés du District
- . Animations, Foot en marchant – Futnet Futsal

Rappel des manifestations organisées par le District :

- Finales Départementales à Saran – Neuville aux Bois – Ormes – Boigny sur Bionne
- ASPTT Orléans : Finales consolante et départemental U12
- Dampierre : Festival U13/U13 F St Jean le Blanc – Challenge U11 /U11F
- Gien Rassemblement section sportive

- JND à Amilly et Orléans

Conclusion

Ce rapport moral retrace l'activité de l'ensemble des commissions du District du Loiret en toute objectivité pour la saison 2023/2024.

Je tiens à remercier l'équipe du District (techniciens et administratifs) ainsi que tous les bénévoles (plus de 100) pour leur travail, disponibilité à servir le football Départemental.

*Les Elus que nous sommes restons à votre écoute et sont à votre service.
Je vous remercie de votre attention et bonne saison.*

Je vous propose de découvrir maintenant en images un condensé des principales activités et manifestations organisées par le District tout au long de la saison ».

Le rapport moral est adopté à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés :

- Voix Pour : 98,70 %
- Voix Contre : 1,30 %

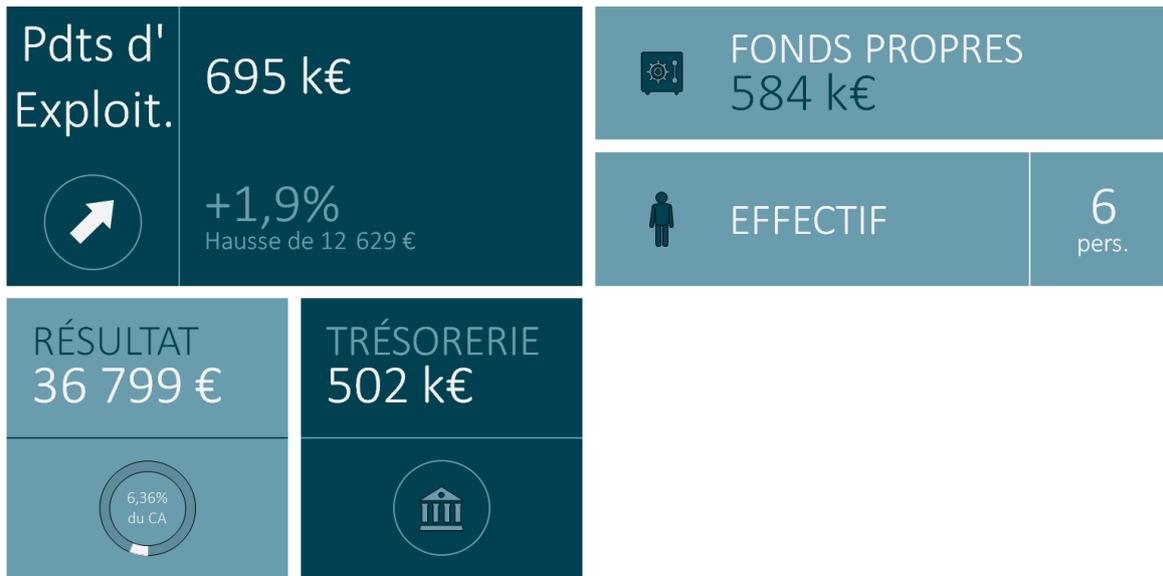
4) Examen des comptes de la saison 2023/2024

a) Présentation de Mr Bruno ROUILLE : Cabinet Comptable ORCOM

Bruno ROUILLE présente et commente sous forme de diaporama l'arrêté des comptes du District arrêté au 30 juin 2024 :



VOTRE ASSOCIATION EN QUELQUES CHIFFRES



PRODUITS D'EXPLOITATION

	2023/2024	2022/2023	Évolution	
Subventions, Mécénats, FFF et Ligue	306 729 €	305 151 €	1 578 €	0,05%
Cotisations des adhérents	5 660 €	5 850 €	-190 €	-3%
Abandons de frais par les bénévoles	30 292 €	32 246 €	-1 953 €	-6%
Prestations vendues	285 708 €	269 471 €	16 237 €	6%
Reprises sur provisions	9 237 €	8 813 €	424 €	5%
Engagements et divers	57 514 €	60 980 €	-3 468 €	-6%
Total	695 140 €	682 511 €	16 629 €	2%

PRODUITS D'EXPLOITATION (DÉTAIL)

Détail des financements	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Ligue CVL	200 897 €	197 517 €	166 421 €	169 070 €	188 389 €
FFF	37 255 €	40 384 €	29 414 €	29 019 €	31 534 €
ANS	17 500 €	19 000 €	20 000 €	20 000 €	22 000 €
Conseil Départemental	29 000 €	29 450 €	29 900 €	29 900 €	29 900 €
Service civique	0 €	0 €	1 800 €	860 €	1 033 €
CAP ASSO	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Fonds de solidarité (URSSAF)	0 €	0 €	0 €	72 538 €	0 €
Mécénat (partenaires privés)	22 077 €	18 800 €	12 742 €	12 600 €	41 842 €
TOTAL	306 729 €	305 151 €	333 987 €	314 698 €	314 332 €

CHARGES EXTERNES (DÉTAIL)

	2023/2024	2022/2023	Évolution	
Fournitures consommables	55 728 €	54 889 €	+839 €	+1,5%
Loyers de crédits-bails	8 832 €	7 404 €	+1 429 €	+19,3%
Locations, Charges locatives	2 701 €	2 697 €	+4 €	+0,2%
Entretien, Réparations	32 648 €	17 870 €	+14 778 €	+82,7%
Primes d'assurance	4 533 €	4 177 €	+356 €	+8,5%
Personnel extérieur	43 940 €	41 836 €	+2 104 €	+5%
Intermédiaires et honoraires	9 838 €	11 802 €	-1 964 €	-16,6%
Informations et [...]	4 032 €	4 807 €	-775 €	-16,1%
Déplacements, Réception	197 159 €	176 783 €	+20 376 €	+11,5%
Frais postaux, Télécom.	4 706 €	4 648 €	+59 €	+1,3%
Frais bancaires	1 239 €	1 385 €	-146 €	-10,5%
Autres services extérieurs	1 940 €	2 415 €	-474 €	-19,6%
TOTAL	367 297 €	330 710 €	+36 586 €	+11,1%



IMPÔTS ET TAXES




CHARGES DE PERSONNEL



SYNTHÈSE DES CHARGES

	2023/2024	2022/2023	Évolution
Charges de fonctionnement	418 698 €	386 541 €	+8,3% ⚡
Impôts et taxes	16 543 €	16 432 €	+0,7%
Charges de personnel	261 040 €	252 514 €	+3,4%
Charges financières	326 €	388 €	-16%
Charges exceptionnelles et IS	1 306 €	35 €	+3,4%
Total	697 913 €	655 910 €	+6,4% ●

RÉSULTAT DE L'EXERCICE



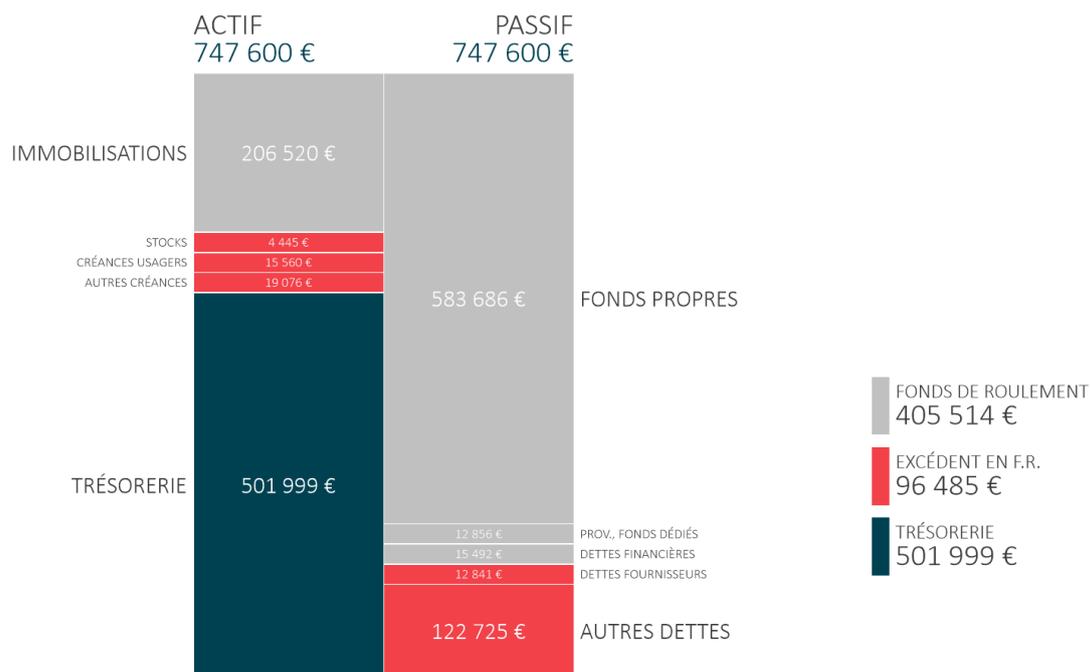
SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

	2023/2024	2022/2023	Évolution
Résultat d'exploitation	-1 141 €	27 024 €	
Résultat financier	6 360 €	1 629 €	+290,4%
Résultat courant	5 219 €	28 653 €	-81,8%
Résultat exceptionnel	32 238 €	7 296 €	+341,9%
Résultat de l'exercice	36 799 €	35 949 €	+2,4%
Capacité d'autofinancement	71 235 €	73 010 €	-2,4%

VOTRE BILAN

au 30/06/2024

BILAN AU 30/06/2024



b) **Rapports du Commissaire aux Comptes : Mr Gilles ROYER – SAS CGR-AUDIT**

Gilles ROYER présente les rapports établis concernant le District de Football du Loiret pour l'exercice clos le 30 juin 2024 :



commissaire
aux comptes

SAS CGR AUDIT

Audit, Conseil, Expertise



Cabinet Gilles Royer
Expertise & Audit

*Mr Gilles Royer
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Diplômé de l'ESC de Montpellier*

DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL

16, avenue des Droits de l'Homme
BP 2931
45 029 ORLEANS CEDEX 1

_

Exercice du 1er Juillet 2023 au 30 juin 2024

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes annuels

SAS CGR AUDIT – 1 Rue Champollion - 18000 BOURGES - SIRET : 814 574 984 00013
Tél : 02 48 70 47 60 - Fax : 02.48.68.01.77 - Port. : 06.88.24.45.59 - e-mail : cgr-audit@protonmail.com
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL

Siège social : 16, avenue des Droits de l'Homme
BP 2931
45029 Orléans CEDEX 1

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Juillet 2023 à la date de l'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'Annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe concernant la détermination des subventions reçues et à recevoir, des provisions pour risques et charges ainsi que l'évaluation des créances clubs et des produits constatés d'avance sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bourges, le 23 Septembre 2024

SAS CGR AUDIT représentée par
Mr Gilles ROYER



c) **Approbation des comptes présentés**

Les comptes ainsi présentés sont soumis au vote et **sont adoptés à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés :**

- Voix Pour : 98,14 %
- Voix Contre : 1,86 %

(Annexe 1).

d) **Approbation des conventions réglementées**



commissaire
aux comptes

SAS CGR AUDIT

Audit, Conseil, Expertise



Cabinet Gilles Royer
Expertise & Audit

*Mr Gilles Royer
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Diplômé de l'ESC de Montpellier*

DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL

16, avenue des Droits de l'Homme
BP 2931
45 029 ORLEANS CEDEX 1

_

Exercice du 1er Juillet 2023 au 30 juin 2024

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les conventions réglementées

SAS CGR AUDIT – 1 Rue Champollion - 18000 BOURGES - SIRET : 814 574 984 00013
Tél : 02 48 70 47 60 - Fax : 02.48.68.01.77 - Port. : 06.88.24.45.59 - e-mail : cgr-audit@protonmail.com
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL

Siège social : 16, avenue des Droits de l'Homme
BP 2931
45029 Orléans CEDEX 1

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2024

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

1) Remboursement des frais de déplacement des administrateurs

Personnes concernées :

L'ensemble des membres du Comité directeur

Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2024, les frais de déplacement des membres du Comité directeur se sont élevés à 16 146.71 euros. Ils ont fait l'objet d'un abandon total par les bénéficiaires.

2) Mises à disposition de personnel

Personnes concernées :

Monsieur Benoit LAINE Président du District du Loiret et Membre du comité directeur de la Ligue du Centre-Val de Loire.

Modalités :

La Ligue du Centre-Val de Loire de Football a mis à disposition sur l'exercice 2023-2024 :

- Un employé dont la mission est d'apporter un soutien aux recrutements des arbitres, monsieur Fabrice LEMEUR.
- Un technicien, monsieur Marc MAUFROY.

Ces mises à disposition sont reconduites tacitement chaque année.

Suite à ces mises à disposition, la Ligue du Centre-Val de Loire a facturé à votre association 43 940 euros.

Fait à Bourges, le 24 Septembre 2024

SAS CGR AUDIT représentée par
Mr Gilles ROYER



Les conventions réglementées présentées par Gilles ROYER (cabinet CGR AUDIT – Commissaire aux Comptes) **sont adoptées à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés :**

- Voix Pour : 97,18 %
- Voix Contre : 2,82 %

e) Affectation du Résultat

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale **approuve à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés l'affectation du résultat au compte « Report à nouveau » :**

- Voix Pour : 93,53 %
- Voix Contre : 6,47 %

5) Intervention des représentants de l'établissement Bourdin Paysage

Monsieur Nicolas BOURDIN, Président de la Société BOURDIN PAYSAGES, implantée à Chécy, présente à l'Assemblée l'activité de son entreprise, notamment la réalisation, l'aménagement et l'entretien des terrains de football.

Il décrit également les innovations technologiques en matière de construction de terrains synthétiques, nouvelle génération.

6) Remise des médailles de reconnaissance

Le Président remet aux lauréats la médaille de reconnaissance décernée par le District du Loiret :

Reconnaissance BRONZE DISTRICT
Philippe CHAUVETTE (US Darvoy)
Josiane VILLOINGT (Ent. Nancray Chambon Nibelle)
Jonathan GENTIL (CO Chilleurs aux Bois) - absent
Jacky BOUILLET (CO Chilleurs aux Bois) - absent
Annie CIZEAU (US Sandillon) - excusée
Carmen PIFFAULT (US Sandillon)
Mohammed ADOUL (US Briare)

Reconnaissance ARGENT DISTRICT
Denis ARCHEREAU (FC Meung sur Loire)

7) Approbation des Comptes Prévisionnels de la saison 2024/2025 : Eric JOUBERT, Trésorier Général

Le Trésorier Général explique la conception du budget prévisionnel du District pour la saison 2024/2025.

Les comptes prévisionnels **sont approuvés à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés par l'Assemblée :**

- Voix Pour : 90,69 %
- Voix Contre : 9,31 %

(Annexe 2)

8) Examen du vœu présenté par le club FC Meung sur Loire

Le Directeur Administratif, Jean-Luc MATHIEU présente et commente le vœu proposé ayant trait au règlement de la Coupe Jean Rollet.

La proposition vise à intégrer les clubs participant au championnat Seniors D3 dans cette compétition, jusqu'alors réservée aux clubs participant au championnat D4.

La motivation du club repose sur le fait qu'en Coupe Sauvageau, du fait de la participation des clubs de D1 et D2, il apparaît presque impossible pour un club de D3 de remporter cette compétition.

Le vœu proposé est adopté à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés avec application immédiate :

- Voix Pour : 75,74 %
- Voix Contre : 24,26 %

Conformément aux dispositions statutaires, la modification réglementaire induite dans le format de la Coupe Jean Rollet, prendra effet à compter de la saison 2025/2026.

(Annexe 3)

9) Intervention de l'Equipe Technique Départementale

Respectivement, Mickaël MARIE, Florian VINCENT, Marc MAUFROY et Fabrice LE MEUR, présentent et commentent les activités et actions techniques du District dans chacun de leur domaine d'intervention :

- Football féminin et nouvelles pratiques
- Animation
- Préformation
- Arbitrage

Intervention de l'Équipe Technique Départementale



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024



PRATIQUE DES FÉMININES

DÉVELOPPEMENT (LES FILLES PRENNENT PLACE AU JEU)
PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRALE (DE UIIF À UI5F)



FÉMINISATION

FIDÉLISATION - VALORISATION (RÉSEAU LES FEMMES MÈNENT L'ASSO !)
RECRUTEMENT AU SEIN DES CLUBS (MAMANS VESTIAIRES)



SPORT ADAPTÉ

SENSIBILISATION AU SEIN DES CLUBS
OFFRE DE PRATIQUE POSSIBLE EN SEMAINE



FUTSAL

ANIMATIONS UI3 & UI5
COMPÉTITION UI8 & SENIORS F
COUPE FUTSAL HIVERNALE



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024

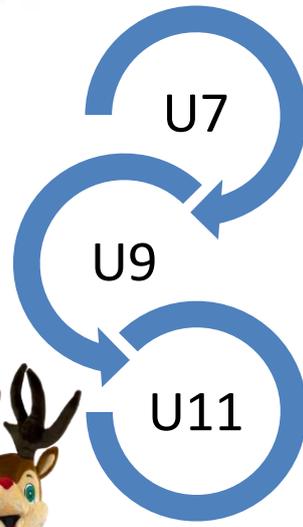
INTERVENTION MARIÉ MICKAËL





JND LE 14 JUIN
FOOT 4C4
PLATEAU PAR SECTEUR

PAS DE JND POUR LES U9
FOOT 5C5
PLATEAU PAR SECTEUR
U9 AVENIR



4 NIVEAUX
FINALES DES COUPES LE
19/04/25



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024



Concours des mascottes du Loiret



Charte du parent responsable votre club vous a identifié (e)



Vos Droits:

- Accès aux terrains
- Alerter le responsable du club en cas de besoin

Je suis identifiable
par une chasuble

Je favorise les
encouragements et
la prise de plaisir

Je participe à
l'accueil des
équipes

Je suis en soutien
de l'éducateur
responsable



Je suis le relais de
l'éducateur
responsable

Vos devoirs:

- Exemplarité
- Disponibilité
- Ecoute / Partage

Je veille au bon
état d'esprit
autour du terrain

Je fais respecter le
retrait des
spectateurs et
parents derrière
les mains
courantes



INFOS

- Détections-Sélections
- Carton VERT – U15
- Modules Formations Educateurs



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024

Les Détections et Sélections



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024

Détections Sélections

CATEGORIES	TOURS DETECTION	INTERDISTRICTS	JOUEURS REGION	POLE ESPOIRS
U13	4 (162 JOUEURS)	19 dont 2 GB	CPS REG	5 dont 2GB
U14	3 (109 JOUEURS)	3 D 1N	10 PRE-SELECT 4SELECTION	
U15	3 (103 JOUEURS)	3V 1N	STAGE 15:7 ELITE 6 AVENIR	STAGE NATIONAL U15 :2



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024



Carton Vert



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024

Objectifs

Le dispositif Carton Vert est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements. Nous souhaitons poursuivre et proposer un déploiement de ce dispositif dès la 1^{ère} phase des championnats U15 du District (U15 D1, D2, D3, à 8 + Elite en phase 2).



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024

Quelles attitudes valoriser ?

Toutes les attitudes spontanées positives en lien avec les valeurs de la FFF :

- PLAISIR :** Privilégier le beau geste ou le beau jeu,
Vivre avec enthousiasme et générosité son match
Partager des émotions sans exubérance avec ses partenaires...
- RESPECT :** Contribuer à la bonne entente au sein de l'équipe,
Reconnaître les belles actions de l'adversaire,
Porter les consignes de l'éducateur ou de l'arbitre...
- ENGAGEMENT :** Avoir le goût de l'effort et du dépassement de soi,
Etre un capitaine exemplaire,
Continuer à jouer tout le match, même largement mené...
- TOLERANCE :** Minimiser l'erreur d'un partenaire,
Accepter d'être remplacé,
Favoriser l'acceptation de l'erreur arbitrale...
- SOLIDARITE :** Réconforter un coéquipier en difficulté,
Rester unis dans la défaite,
Se comporter comme un remplaçant exemplaire...



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024



Mise en place

Le club accueillant :

Il est chargé de la mise en place du dispositif.

Les observateurs :

2 observateurs neutres sont désignés pour identifier les joueurs auteurs de bons gestes au cours de la rencontre. Un éducateur, un dirigeant ou encore un parent peuvent occuper ce rôle d'observateur, la seule condition étant que leur nombre par équipe soit identique.

Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs de l'Equipe B, et inversement.



Mise en place

A l'issue du match :

- Sont désignés le ou les joueurs à récompenser

Les joueurs lauréats reçoivent un carton vert sur lequel est inscrit leur nom.

- **La remise se fait soit dans le vestiaire, soit sur le terrain, en présence des acteurs du match (joueurs et arbitres).**

- **Le motif** de la désignation est annoncé en s'appuyant sur les 5 valeurs «PRETS». Un classement par équipe comptabilisant le nombre de cartons verts reçus, sera réalisé à l'issue du championnat.

- Attribution :

3 cartons verts au maximum par match :

- 2 cartons décernés par les observateurs (1 joueur ou joueuse maximum par équipe)
- 1 carton vert décerné par l'arbitre (1 joueur ou joueuse maximum par rencontre)

L'attribution d'un carton vert n'est pas une obligation, il est décerné dans le cadre de bonnes attitudes.

L'officiel de la rencontre renseigne sur la FMI le/les bénéficiaires ainsi que la valeur prononcée.



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024

Le suivi

La Feuille de Match Informatisée, qui permettra l'enregistrement des bénéficiaires tout au long de la saison assurera le recensement des joueuses et joueurs concernés.

Merci de vous assurer qu'une communication sera faite vers les officiels des rencontres couvertes pour s'assurer de la bonne mise en place de l'opération.

A l'issue de la saison, la Ligue du Football Amateur dotera chaque joueuse/joueur lauréat (**uniquement ceux inscrits sur la FMI**).

Le Centre de Gestion est libre de mettre en place une valorisation complémentaire de l'opération pour les clubs engagés.



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024



Festival U12

Festival U13



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024

Festival U12

Samedi 21 juin 2025

16 équipes U12

+

8 équipes U13 Consolante

(1 seule équipe par club)

+

8 équipes U13 DEPARTEMENTALE

(1 seule équipe par club)

MATCHS

+

JONGLERIE

(Pas de Quizz)



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024

Festival U13 et U13F

Samedi 05 avril 2025

Festival :

16 équipes U13 qualifiées
(1 seule équipe par club)

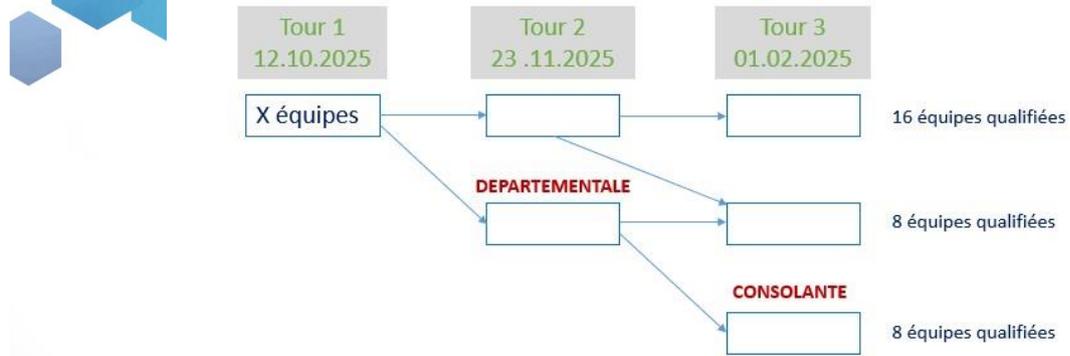
Féminines :

8 équipes U13F



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024

Déroulement des tours de coupes



Les équipes U12 participent mais ⇒ FESTIVAL U12

1 seule équipe qualifiée / club

Les équipes ② et/ou ③ ⇒ DEPARTEMENTALE ou CONSOLANTE



Modules Formations Educateurs 2024/ 2025



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024



LA FILIÈRE DE FORMATION DES ÉDUCATEURS ÉVOLUE !
2 PARCOURS POSSIBLES
 Choisissez le parcours qui vous convient !

Toutes les infos sur 

DE MULTIPLES FORMATIONS dès 16 ans 
POUR ENCADRER TOUS PUBLICS   
DES CONTENUS DIVERSIFIÉS  & 

PARCOURS BÉNÉVOLE 
 Développez et perfectionnez vos compétences sans en faire votre métier

ATTESTATIONS FÉDÉRALES (AF)		CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)		DIPLOMES FÉDÉRAUX (DF)	
Éthique et intégrité	Foot de marchand	Seniors	Beach Soccer	Responsable Ecole de football	
Pratique féminine	FOOT5	U14-019	Gardien de but	Coach Jeunes	
Hand-foot	Futsal	U10-013	Préparateur Physique	Coach Seniors	
Foot Adapté	FIL-foot	06-09	Futsal		
Arbitrage	Accompagnateur d'équipe	Projet Club			
Golf-foot	Futsal				

PARCOURS PROFESSIONNEL 
 Devenez éducateur.trice ou entraîneur.re et faites-en votre métier

 **Brevet d'Entraîneur Professionnel de Football**
 **Brevet d'Entraîneur Formateur de Football**

DES JEPS   

 **Brevet d'Entraîneur de Football**

 **Certificats de spécialité**

Commencé par le SMF avec **442 HEURES DE FORMATION**

- En formation continue
- En apprentissage
- Par Validation des Acquis de l'Expérience

Vous êtes déjà diplômés ? Des équivalences existent. [Plus d'infos sur fff.fr/educateurs-entraîneurs](http://fff.fr/educateurs-entraîneurs)



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024

CFI : Certificats Fédéraux Initiateurs/trices

CFI de PUBLICS

Certificat Fédéral Initiateur/trice,
Seniors

Certificat Fédéral Initiateur/trice,
U14_U19

Certificat Fédéral Initiateur/trice,
U10_U13

Certificat Fédéral Initiateur/trice,
U6_U9

Formation de 24h

Formule : hybride (distanciel, présentiel)

Certification : Quiz

CFI de
SPECIALITES

Certificat Fédéral Initiateur/trice,
Beach Soccer

Certificat Fédéral Initiateur/trice,
Gardien de But

Certificat Fédéral
Initiateur/trice Préparateur Physique

Certificat Fédéral Initiateur/trice,
Futsal

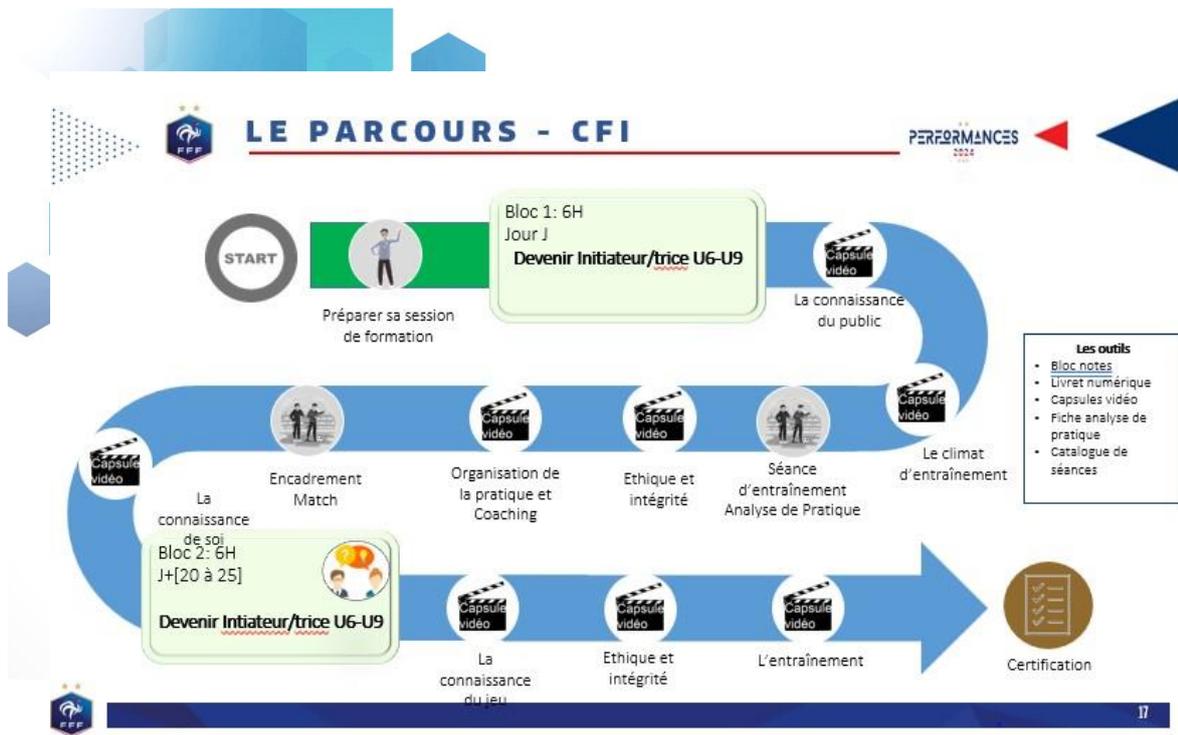
Formation de 32h

Formule : présentiel

Certification : inscription, dossier + terrain

Certificat Fédéral
Projet club

Formation de 24h
Formule : hybride (distanciel, présentiel)
Certification : Quiz



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024

Des équivalences et un tuilage jusqu'en 2026-2027

MODULE U7	CFI U6_U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF COACH SENIORS
CFF1 - CFF2 - CFF3 - CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 - CFF2

*Une journée de 8h spécifique organisée territorialement

FIN DU DISPOSITIF DE TUILAGE : 30 JUIN 2027

Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024

EQUIVALENCES DU 01/07/2023 AU 30/06/2027

ANCIENS MODULES/CFF	NOUVEAUX CERTIFICATS/ DIPLOMES	GESTIONNAIRE	DEMARCHE	DELIVRANCE DIPLOME
MODULE SENIORS	CFI SENIORS	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
MODULE U17-U19	CFI U14-U19	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
MODULE U15	CFI U14-U19	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
MODULE U13	CFI U10-U13	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
MODULE U11	CFI U10-U13	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
MODULE U9	CFI U6-U9	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
MODULE U7	CFI U6-U9	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
MODULE ANIMATEUR/TRICE FEDERALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF COACH JEUNES	Ligues Régionales	Inscription et participation à la journée de formation complémentaire	Ligues Régionales
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF COACH SENIORS	Ligues Régionales	Inscription et participation à la journée de formation complémentaire	Ligues Régionales
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL (UEFA C)	FFF (Service Entraîneurs)	Sur dossier à envoyer complet directement à la FFF (Service Entraîneurs)	FFF (Service Entraîneurs)

*Une journée de 8h spécifique organisée par les Ligues Régionales



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024

AF et CFI 2024/2025

Certificats Fédéraux Initiateurs		HORAIRES	CTD	LIEUX
CFI U6/U9	08 et 09/10/24 12et 13/11/24	18h-21h	MIKA	ORMES
CFI U10/U13	09/10 et 13/11/2024	14H-18H	FLO	AGBCM
CFI GB	18/10 et 19/10/2024	8H-18H	MARC	AMILLY
CFI U14/U19	26/10 et 14/12/2024	9H-18h	MARC	LES BORDES
CFI U6/U9	04 et 05/11 02 et 03/12/2024	18H-22H	FLO	DISTRICT/OMA
CFI U10/U13	07 et 08/11 05 et 06/12/2024	18H-21H	MIKA	GIEN
CFI SENIORS	04/01 et 15/02/2025	9H-18H	MARC	COC
CFI U10/U13	05/02 et 05/03/2025	14H-20H	MIKA	ECSAF
CFI U6/U9	12/02 et 12/03/2025	14H-20H	FLO	MONTCRESSON
CFI U14/U19	12/04 et 17/05/2025	9H-18H	MARC	CAP
Attestations fédérales		HORAIRES	CTD	LIEUX
Futsal	05/10/2024	8H-18H	MIKA	OMA
Pratique Féminine	19/10/2024	8H-18H	MIKA	USO
Acc d'équipes	05/10/2024	8H-18H	FLO	DISTRICT

Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024

SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS JEUNES DEPARTEMENTAUX DISTRICT DU LOIRET SAISON 2024/2025

De U6 à U15, selon les Règlements Généraux FFF (article 168)

Catégorie	Peuvent jouer
U19	U19 – U18 – U17 – U16 (sous réserve des conditions de l'article 73 des RG de la FFF)
U17	U17 – U16 – U15
U16	U16 – U15 – U14
U15	U15 – U14 – U13 (3 maxi)
U14	U14 – U13 – U12 (3 maxi)
U13	U13 – U12 – U11 (3 maxi)
U12	U12 – U11 – U10 (3 maxi)
U11	U11 – U10 – U9 (3 maxi)
U10	U10 – U9 (3 maxi)
U8/U9	U9 – U8 – U7 (3 maxi)
U6/U7	U7 – U6

Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024



District du Loiret de football



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024

Districts	2020 /2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Cher (18)	119	98	109	114	
Eure-et-Loir (28)	99	111	119	115	
Indre (36)	109	101	96	106	
Indre-et-Loire (37)	164	176	178	188	
Loir-et-Cher (41)	117	116	119	129	
Loiret (45)	151	150	160	166	
TOTAL	759	752	781	818	

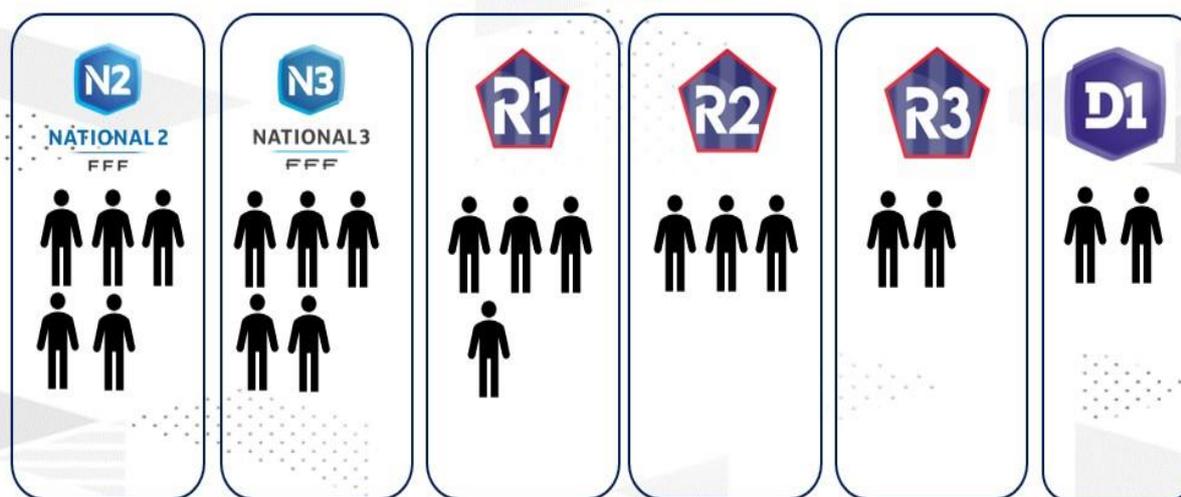
**+ 15 arbitres
en 4 saisons
pour le D45**



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024

Réforme du statut de l'arbitrage

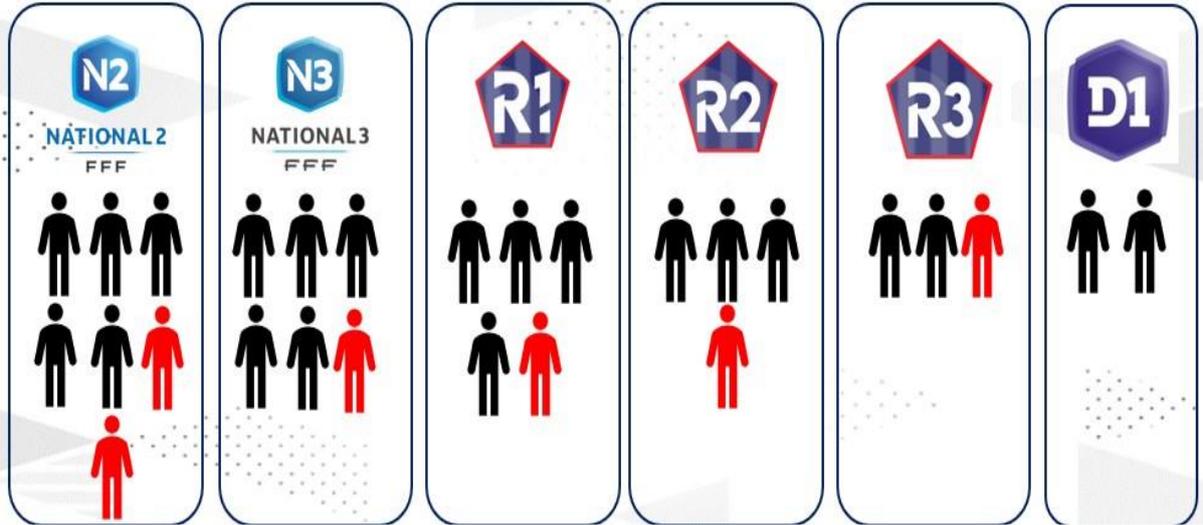
Saison 2022/2023



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024

Réforme du statut de l'arbitrage

Saison 2023/2024



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024



Visite club du Conseillé Technique Arbitrage

Sensibilisations à l'arbitrage dans les clubs



Aider les clubs à se structurer en Arbitrage : **PROJET ARBITRAGE CLUB**

Accompagnement des clubs en infractions avec le statut de l'arbitrage
Suivi et Formation des référents arbitres
Suivi et Formation des arbitres des clubs



Les Formations Initiales à l'Arbitrage (FIA)

28 septembre, 05 et 12 octobre 2024 à BAULE et CHILEURS AUX BOIS

29 candidats FIA

21 au 23 octobre 2024 (FIA MINEURS ET FEMININES) District 41

08, 15 et 22 février 2024 FIA dans le District 45



CENTRE-VAL DE LOIRE



Assemblée Générale Ordinaire - 27/09/2024

10) Lieu de la prochaine Assemblée Générale

La prochaine Assemblée Générale du District aura lieu **le vendredi 26 septembre 2025 à la salle des Fêtes de Sandillon.**

11) Remise du chèque à SFD

Le Président Benoît LAINE remet comme à l'accoutumée aux représentants de l'Association SFD (Santé, Formation, Développement) un chèque de 2.500 € représentant une partie de la recette générée par l'organisation des finales des Coupes Départementales.

12) Interventions des personnalités

Monsieur Alain BOYER, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif, félicite les représentants des clubs pour l'excellente tenue de cette Assemblée Générale et le District du Loiret pour la très bonne gestion de sa structure et la bonne santé du football départemental. Il revient également sur les J.O. de Paris 2024 et se félicite à cet égard du remarquable parcours de l'équipe nationale olympique de football, avant de souhaiter une excellente saison sportive à l'ensemble des congressistes.

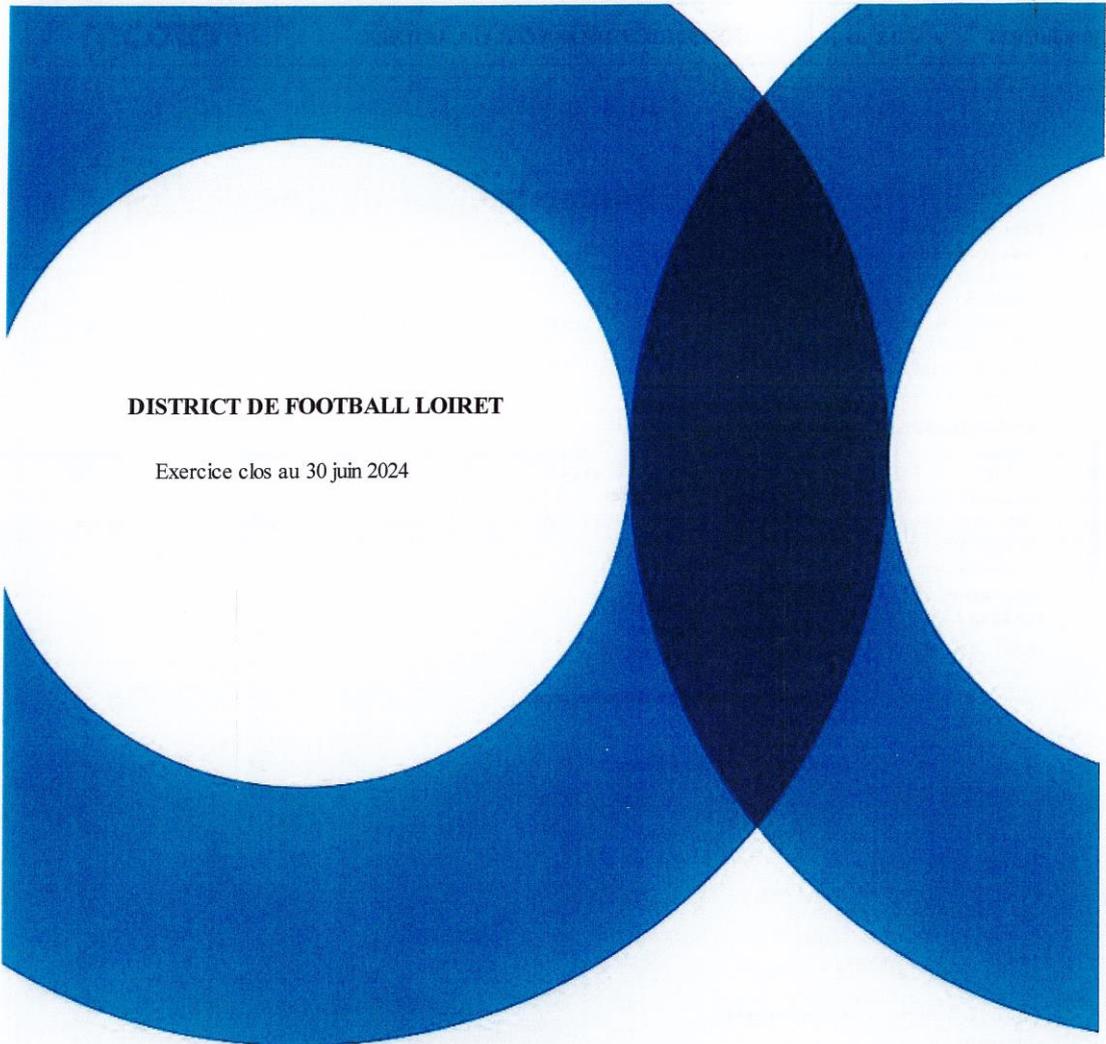
L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est close par le Président Benoît LAINE à 20h30.

Publié le 30/09/2024

ANNEXES

ANNEXE 1

Approbation des Comptes



DISTRICT DE FOOTBALL LOIRET

Exercice clos au 30 juin 2024

COMPTES ANNUELS

orcom
Expertise Comptable Audit & Conseil

30 juin 2024

- 12 mois

DISTRICT DE FOOTBALL LOIRET

orcom

Bilan Actif

	30/06/2024			30/06/2023	
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	1 574	1 574	36	
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	42 493		42 493	
	Constructions	849 547	708 460	141 087	
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	274 588	252 680	21 907	
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 033		1 033		
TOTAL (I)	1 169 235	962 714	206 520	242 131	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	4 445		4 445	
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				504
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 861		10 861	98 669
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	25 992	5 156	20 836	32 961	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
	304 522		304 522	100 683	
DISPONIBILITES					
Charges constatées d'avance	197 477		197 477	269 869	
	2 938		2 938	2 803	
TOTAL (II)	546 235	5 156	541 079	510 243	
COMPTES DE REGULISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)	1 715 470	967 871	747 599	752 374	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			1 033		
(3) dont à plus d'un an					

2

30 juin 2024

- 12 mois

DISTRICT DE FOOTBALL LOIRET



Bilan Passif

		30/06/2024	30/06/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	533 572	533 572
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	4 127	(31 822)	
	Excédent ou déficit de l'exercice	36 799	35 949
	Total des fonds propres (situation nette)	574 497	537 699
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	9 188	16 357
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	9 188	16 357
	Total des fonds propres	583 686	554 056
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	12 856	9 237
	Total des provisions	12 856	9 237
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	15 492	30 462
	Emprunts et dettes financières divers	8 209	8 071
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 841	16 586
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	46 877	68 642
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	53 139	50 821
Produits constatés d'avance	14 500	14 500	
	Total des dettes	151 058	189 081
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	747 599	752 374
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	36 798,64	35 949,34
	(1) Dont à moins d'un an	150 006	175 442
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

30 juin 2024 - 12 mois

DISTRICT DE FOOTBALL LOIRET

orcom

Compte de Résultat

1/2

		30/06/2024	30/06/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	1 477	
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	284 231	269 471
	dont parrainages		18 531
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	46 500	48 450
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	30 292	32 246
	Mécénats	22 077	18 800
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 305	9 403	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	300 258	304 141	
	Total des produits d'exploitation	695 140	682 511
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	289	581
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	367 008	330 130
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	16 543	16 432
	Salaires et traitements	195 870	186 821
	Charges sociales	65 169	65 693
	Dotations aux amortissements et dépréciations	37 986	43 806
	Dotations aux provisions	12 856	9 237
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	559	2 788	
	Total des charges d'exploitation	696 281	655 487
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 141)	27 024

30 juin 2024

- 12 mois

DISTRICT DE FOOTBALL LOIRET



Compte de Résultat

2/2

		30/06/2024	30/06/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 141)	27 024
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	6 686	2 017
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		6 686	2 017
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	326	388
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		326	388
RESULTAT FINANCIER		6 360	1 629
RESULTAT COURANT avant impôts		5 219	28 653
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	25 717	162
	Sur opérations en capital	7 169	7 169
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	32 886	7 331
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	647	35
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	647	35
RESULTAT EXCEPTIONNEL		32 238	7 296
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		659	
TOTAL DES PRODUITS		734 711	691 860
TOTAL DES CHARGES		697 913	655 910
EXCEDENT ou DEFICIT		36 799	35 949
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		54 769	39 576
TOTAL		54 769	39 576
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		54 769	39 576
TOTAL		54 769	39 576

5

ANNEXE 2

Comptes prévisionnels

DISTRICT DU LOIRET

EXERCICE 2024 2025

CHARGES

N°	COMPTES LIBELLES	BUDGET 2023/2024	REEL 2023/2024	BUDGET 2024/2025
60701	ACHATS	1000	289	1000
602000	RECOMPENSES		179,16	
60201	EQUIPEMENTS	27500	38584,35	34000
602040	FINALES U 19			
6032	VAR STOCKS		309,55	
6061	CHAUFF ELECT	8500	6910	8000
606105	CARBURANT	7600	6243,24	7000
61555	ENTR VEHICULES	1500	1538,32	1500
6063	FOURN ENTRET	2500	1349,3	2500
6064	FOURN BUREAU	2000	1593,74	2000
606820	AC FOURNITURES CLUBS	2000		2000
612201	PHOTOCOPIEUR MAINT	9500	9699	9500
61351	AUTRE LOCAT	3500	2700,66	3500
6152	ENTR ESPACES VERTS	3100	3591,6	3100
61502	ENTR IMMOB	3000	24011,96	4000
615603	MAINT ASCENCEUR	4500	2473,78	2500
616	ASSURANCES	6500	4533,04	5600
6182	DOC	500	398	500
6211	PEL EXTERIEUR	28000	38987,87	39000
6211	CCDA	7000	5944,11	7000
6226	HONORAIRES	11000	9837,88	11500
6238	CADEAUX DONS	2500	4032,37	2500
6250	MISSIONS RECEPTIONS	2000	1143,51	2000
6251	FRAIS DEPLACT TECHNICIENS	2500	1819,99	2500
625101	FRAIS PEAGES DIVERS		1781,56	
625102	COM FOOT MILIEU SCOLAIRE	10000	7105,68	10000
625104	FOOT ANIMATION	3500	4469,45	3500
6251	FRAIS COMMISSIONS	18000	17426,61	18000
62513	ALLEGEMENT FISCAL BENEVOLES	22500		22500
625142	ORG FETE FOOT		2176	
6254	FRAIS ARBITRES	110000	131109,47	127000
6261	AFFRANCHISSEMENTS	1000	1311,51	1400
6263	TELEPHONES	4000	3394,83	3500
627	SERV BANCAIRES	2000	1238,83	2000
6282	AUTRES COTISATIONS	1000	1542,33	1500
6311	TAXES SALAIRES		0	
6333	FORMATION CONTINUE	3400	3685,6	3700
63512	TAXE FONCIERE	7500	6811	6900
63513	TAXE HABITATION	6500	6046	6100
6358	AUTRES TAXES			
6411	SALAIRES	195000	194271,71	195000
6412	VAR PROV CP		1072,32	
64144	IND JOURN		526,36	
6451	URSSAF	50000	48083,93	50000
6452	MUTUELLE	10000	4717,79	5000
6453	CAISSE RETRAITE	12000	11556,7	12000
6455	VAR CH CP		239,02	
6473	CH PRIME EXEPT			
6475	SERV MEDICAL	800	571	800
648	AUTRES CHARGES chom part			
658			559,31	
68111	DOT AMTS	41100	37986,11	38000
681500	PROV RISQUES	0	12856	0
681740	PROV CR DOUTEUSES			
658	AUTRES			
671400/672			647,31	
695	IS			
661100	INTERETS SUR EMPRUNTS	500	325,62	400
		635000	667682,48	658500

PRODUITS

N° COMPTES LIBELLES

BUDGET 2023/2024 REEL 2023/2024 BUDGET 2024/2025

N°	COMPTES	LIBELLES	BUDGET 2023/2024	REEL 2023/2024	BUDGET 2024/2025
707001		VENTES TABLETTES			
707010		VENTES LIVRES BROCHURES	1000	1477,2	1000
702040		RECETTES 1/2 FINALE U19			
70637065		AMENDES	120000	139761,71	120000
708510		FACT DEPLECTS REPARS			
708520		FACT DEPLECTS ARBITRES	110000	3061,7	127000
708530		FACT DEPLECTS CDITS	1000	127203,74	17000
708805		SERVICES CIVIQUES	7600	-600	0
708806		FORMATIONS EDUCATEURS	1000	5400	5000
708817		INTERV/PEL DISTRICT		257,64	1000
70883		RECETTES FINALES COUPES DEP		4115,28	
				5853,2	2000
SUBVENTIONS EXPLOITATION					
7421		SUBVENTIONS LIGUE	201300	200897,13	195300
7422		SUBVENTION FFF	31000	37254,99	34700
7423		ANS	18000	17500	17000
7425		CONSEIL DEPARTEMENTAL	29000	29000	29000
7426					
REPRISE TRANSFERT AUTRES PRODUITS					
751		ENGAGEMENTS	52000	53275	52000
7585		BENEFVOLES	22500		22500
758		PRODUITS DIVERS			
75851		MECENAT PARTENARIAT	26300	22075,86	18800
756101		COTISATIONS DISTRICTS	5100	4860	5100
756102		COTISATIONS MEMBRES	1000	800	1000
758				2170,6	
788		PRODUITS FINANCIERS	1000	6685,65	4000
777		QUOTE PART SUBVT	7200	7168,78	7200
778		PRODUITS EXPT		25715,99	
7815		REPRISE PROVISIONS		9237	
791				1068	
			635000	704241,47	642600

17000

ANNEXE 3

Vœu du club FC **Meung/Loire**

**REGLEMENT ANNEXE DES COUPES
DEPARTEMENTALES
Coupe Jean Rollet**

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p><u>COUPE JEAN ROLLET</u></p> <p>1- La Coupe Jean Rollet est ouverte aux équipes évoluant en Seniors Départemental 4, et au Football loisir et diversifié.</p> <p>2- Seule une équipe par club sera engagée dans cette coupe. La Coupe Jean Rollet se dispute par élimination directe.</p> <p>3- En complément des dispositions de l'article 19.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts ne peuvent participer au cours de chaque rencontre, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétition avec l'une des équipes supérieures du club.</p>	<p><u>COUPE JEAN ROLLET</u></p> <p>1- La Coupe Jean Rollet est ouverte aux équipes évoluant en Seniors Départemental 4, <u>Départemental 3</u> et au Football loisir et diversifié.</p> <p style="text-align: center;">} Sans changement</p>
<p><u>Origine</u> : Vœu présenté par le club FC Meung sur Loire</p> <p><u>Motif</u> : Etendre la participation à la Coupe Jean Rollet des clubs de D3, compte-tenu des difficultés pour ces derniers d'effectuer un très beau parcours en Coupe Sauvageau du fait du niveau des clubs de D1 et D2 dans cette compétition</p> <p><u>Avis du Comité de Direction</u> : Favorable</p>	